

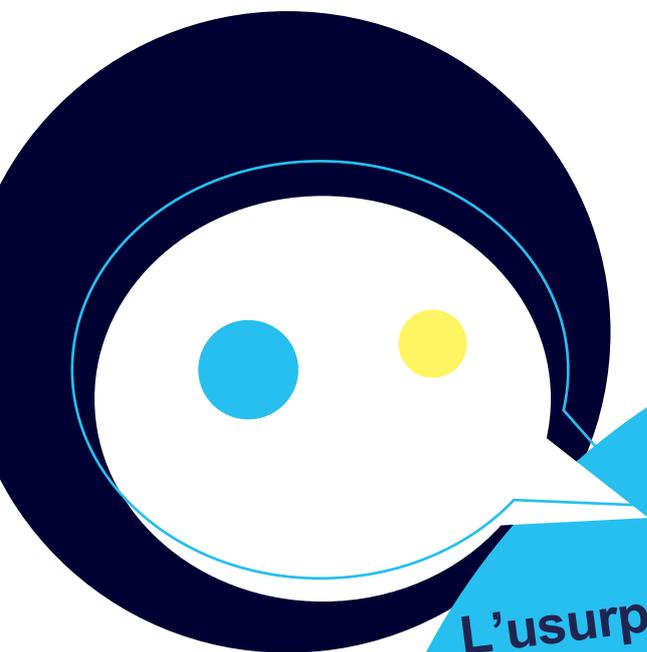


2019

FICHE PRATIQUE

Lutter contre
**L'USURPATION
D'IDENTITÉ**

afnic



L'usurpation d'identité, un délit bien présent sur le web !

Depuis 2017, l'Afnic a recensé 102 plaintes d'usurpation d'identité et compte d'ores et déjà 14 plaintes pour ce début d'année 2019.

L'usurpation d'identité est un délit pénalement sanctionné. L'article 226-4-1 du code pénal dispose que "le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier en vue de troubler sa tranquillité ou celle d'autrui, ou de porter atteinte à son honneur ou à sa considération, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Cette infraction est punie des mêmes peines lorsqu'elle est commise sur un réseau de communication au public en ligne."

En d'autres termes une personne a enregistré un nom de domaine sous l'identité d'un tiers personne physique pour exercer des activités illégales en ligne.

1 COMMENT SAVOIR QUE MON IDENTITÉ A ÉTÉ USURPÉE ?

Malheureusement, l'information arrive parfois de manière brutale. En effet la victime reçoit par exemple :

- Une plainte, une assignation, signifiée par voie d'huissier de justice ;
- Une lettre recommandée d'un cabinet d'avocat ;
- Une notification d'ouverture d'un dossier SYRELI ou PARL EXPERT.

2 QUELQUES EXEMPLES D'USURPATION D'IDENTITÉ

Le plus souvent les auteurs d'un tel délit utilisent le nom de domaine pour présenter une activité illégale sur un site web :

- Reproduction d'un site web marchand pour tromper le consommateur (contrefaçon) ;
- Vente de produits illégaux (médicaments, cigarettes, etc.) ;
- La collecte de données personnelles d'internautes (bancaires, coordonnées) par des techniques de type « phishing » ;
- Proposition de services contraires à l'ordre public.

Les auteurs de ces délits se cachent ainsi derrière des identités usurpées.

3 QUE FAIRE LORSQUE JE ME RENDS COMPTE QUE MON IDENTITÉ A ÉTÉ USURPÉE ?

**Un nom de domaine a été enregistré à votre nom à votre insu pour commettre des actes illégaux
ou
une personne mal intentionnée s'est servi de vos coordonnées pour enregistrer un nom de domaine**

L'Afnic a mis en place une procédure en deux étapes pour lutter contre les usurpations d'identité de personnes physiques :



1^{ère} étape « La demande d'accès à ses informations dans la base Whois » (facultative mais conseillée) : cette étape permet de connaître le ou les noms de domaine qui sont enregistrés avec vos informations personnelles.

Cette demande s'exerce via le formulaire dédié accessible sur notre site web à la rubrique « Actions et procédures ».

A réception de cette demande, l'Afnic vous fournit dans les meilleurs délais la liste des noms de domaine enregistrés sous des identifiants (appelés NIC HANDLE) utilisant vos données personnelles.

Ainsi, vous pourrez porter plainte auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie les plus proches de chez vous, en prenant soin de bien citer tous les noms de domaine concernés avec les NIC HANDLES associés.



ASTUCE !

Lors du dépôt de plainte, pensez à présenter la liste des noms de domaine et identifiants fournis par l'Afnic.

Téléchargez directement le formulaire en cliquant ci-dessous :



2nde étape « La demande de suppression de ses informations usurpées dans la base Whois » : cette étape permet d'obtenir la suppression du ou des noms de domaine enregistrés sous des identifiants (appelés NIC HANDLE) comportant vos données usurpées.

Cette demande s'exerce via le formulaire dédié accessible sur notre site web à la rubrique « Actions et procédures » ou téléchargeable directement en cliquant ici.

Votre demande doit être obligatoirement accompagnée d'une plainte pour usurpation d'identité.

A réception de cette demande, l'Afnic agira dans les meilleurs délais pour que le bureau d'enregistrement en charge du ou des noms de domaines concernés supprime vos informations personnelles.



Téléchargez directement le formulaire en cliquant ci-dessous :



4

RENSEIGNEMENTS UTILES

Contact Afnic



Afnic
Direction juridique
Immeuble Le Stephenson
1, rue Stephenson
78180 Montigny-Le-Bretonneux
France
www.afnic.fr



Tél. : +33(0)1 39 30 83 00



@AFNIC



support@afnic.fr



Fax : +33(0)1 39 30 83 01



afnic.fr



Consulter notre collection

- **Guide pratique du Titulaire d'un nom de domaine**
- **Guide pratique à l'attention de l'ayant-droit**

À propos de l'Afnic :

L'**Afnic** - Association Française pour le Nommage Internet en Coopération - est le registre des noms de domaine .fr (France), .re (Île de la Réunion), .yt (Mayotte), .wf (Wallis et Futuna), .ff (Terres Australes et Antarctiques), .pm (Saint-Pierre et Miquelon).

L'Afnic est composée d'acteurs publics et privés : représentants des pouvoirs publics, utilisateurs et prestataires de services Internet (bureaux d'enregistrement). Elle est à but non lucratif. L'**Afnic** se positionne également comme fournisseurs de solutions techniques et de services de registre.